



Amiens, le 18 mai 2020

Communiqué de presse

**Coronavirus - COVID19**

**Soutien financier de l'État aux collectivités territoriales  
pendant l'état d'urgence sanitaire**



**Afin de soutenir l'action des collectivités territoriales pendant la période d'urgence sanitaire, la préfète de la Somme a mobilisé plusieurs leviers :**

- **S'agissant des recettes de fonctionnement**, une visibilité sur le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) a été apportée aux collectivités. La mobilisation des services de l'État a permis d'informer les collectivités du montant de DGF dont elles bénéficieront en 2020 dès le début du mois d'avril. Cette dotation est la principale dotation de l'État aux collectivités locales. Au niveau national, elle s'élève à 27 milliards d'euros. Pour la Somme, l'enveloppe dévolue aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale passe de plus de 161 millions en 2019 à plus de 162 millions en 2020 soit une hausse de 0,8 %. La majorité des communes (397 soit 51% des communes) connaissent ainsi une hausse de DGF pour l'année 2020.
- **S'agissant de l'investissement**, les principales subventions à l'investissement sont en cours de notification pour un montant de plus de 19,6 millions d'euros. Les avances et acomptes seront effectués rapidement, sur demande des collectivités, afin que la mobilisation des crédits leur permette de payer dans les meilleurs délais les entreprises.
- Des mesures de **soutien à la trésorerie** des collectivités sont intervenues en complément des modalités habituelles de financement (facilitation des avances sur le versement du fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, avances sur les versements fiscaux).
- Enfin, un **dispositif d'écoute et de suivi** est réalisé par les services de la préfecture, des sous-préfectures et de la direction départementale des finances publiques au profit des collectivités en difficulté pour un accompagnement adapté.